

Province de Québec  
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 16 septembre 2013, à 19 h.

Sous la présidence de la mairesse, madame Linda Fortier et en présence de la directrice générale, madame Francine Labelle, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Pascal Denis, madame Sophie Lacasse, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette.

Les sièges de conseillers #1 et # 5 sont vacants.

## **ORDRE DU JOUR**

19 h

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation de procès-verbaux.**
  - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 19 août 2013 à 19 h.
  - b) Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le mercredi 4 septembre 2013 à 20 h.
- 4. Première période de questions**
- 5. Rapport de la mairesse**
  - a) Rapport de la mairesse.
- 6. Administration, Finances et Qualité de services**
  - a) Rapports des responsables et comités.
  - b) Présentation et approbation des comptes.
  - c) Avis de motion du règlement # 04-2006-A03 (collecte d'encombrants).
  - d) Entente sur la gestion des constats d'infraction et des plaintes criminelles émis par la Sûreté du Québec sur le territoire de la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut.
  - e) Coopérative de solidarité de santé Ste-Marguerite-du-Lac-Masson – Versement de contribution 2013.
  - f) Certificat de localisation du Centre culturel au 414, Baron-Louis-Empain - Mandat à Beaudry, Jarry et Galarneau.
- 7. Sécurité publique, Sécurité incendie et Sécurité civile.**
  - a) Rapports des responsables et comités.
  - b) Contrat de services – Contrôle animalier sur le territoire – 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016.
- 8. Travaux publics et Hygiène du milieu**
  - a) Rapport des responsables et comités.
  - b) Cueillette et transport des matières résiduelles – RIDR – Compo-recycle - Dossier # HYG-2009-12 – Avenant # 1.
  - c) Résultats d'ouverture des soumissions – Camion GMC Sierra HD 2500 SLE 4x4 2014 – Dossier # TP-201308-29.
  - d) Résultats d'ouverture des soumissions – Fourniture de sable abrasif pour entretien hivernal des chemins – Dossier # TP-201308-24.
  - e) Autorisation de paiement « final » – Travaux de confection d'un trottoir Tronçon du chemin de Sainte-Marguerite – Réception définitive - Dossier # TP-201207-07 – Ciments Lavallée Ltée.
  - f) Autorisation de paiement « final » – Travaux de réfection d'un tronçon du chemin Guénette entre la Route 370 et la rue du Guépard – Réception définitive – Dossier # TP-201109-14 – Les Entreprises Guy Desjardins inc.
  - g) Démolition d'un bâtiment détérioré et inhabitable – 149, chemin Guénette – Mandat à Bernard Malo.
- 9. Urbanisme, Environnement et Mise en valeur du territoire**
  - a) Rapports des responsables et comités.

- b) Nominations au Comité consultatif sur l'Environnement (C.C.E.).
- c) Nomination au Comité Vision stratégique (C.V.S.).
- d) Demande d'usage conditionnel # 2013-US-0001 – 9, rue du Condor – Résidence de tourisme.

**10. Loisirs, Culture et Promotion touristique**

- a) Rapports des responsables et comités.
- b) Programmation des Loisirs, Automne 2013 – Tarifs.

**11. Correspondance.**

**12. Affaires nouvelles.**

**13. Seconde période de questions.**

**14. Levée de la séance.**

**1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Son honneur la mairesse, madame Linda Fortier, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à cinq (5) membres.

4661-09-2013

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que soumis.

**3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

4662-09-2013

a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON TENUE LE LUNDI 19 AOÛT 2013 À 19 H.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 août 2013 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 19 août 2013 à 19 h soit et est approuvé tel que rédigé.

4663-09-2013

b) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON TENUE LE MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2013 À 20 H.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 4 septembre 2013 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le mercredi 4 septembre 2013 à 20 h soit et est approuvé tel que rédigé.

#### **4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **5. RAPPORT DE LA MAIRESSE**

La mairesse, madame Linda Fortier, indique que le Comité des Fêtes du 150<sup>e</sup> anniversaire de fondation de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson se mettra en branle au cours des prochains jours. Elle rappelle le concours de photos anciennes en vue de la confection d'un calendrier 2014. Elle invite donc les citoyens, les familles d'ici à fouiller dans leur grenier, dans leur boîte à souvenirs en vue de retracer des photos représentatives de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson depuis sa fondation.

Madame Fortier fait ensuite un retour sur le projet pilote de patrouille de surveillance et les raisons justifiant ce projet notamment la mise en application et le respect des règlements municipaux dont celui portant sur les nuisances dont le bruit en milieu de villégiature, celui sur les feux d'artifices et les feux à ciel ouvert, etc. Déjà, elle a reçu plusieurs commentaires de satisfaction de la part de citoyens qui affirment se sentir déjà plus en sécurité avec cette patrouille qui circule partout sur le territoire.

#### **6. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DE SERVICES**

##### **a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS**

La conseillère responsable, madame Sophie Lacasse, indique que le mois d'octobre déjà à nos portes est synonyme de préparation budgétaire pour le personnel administratif. À la trésorerie, on est à mettre en place les mécanismes en vue de cette opération annuelle.

Les réunions MADA ont repris dès le mois de septembre et se poursuivront au cours de l'automne.

Quant au Comité 0 – 5, c'est le mardi 1<sup>er</sup> octobre prochain, que le rapport sur les grandes orientations sera déposé.

**4664-09-2013**

##### **b) PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES.**

ATTENDU les dépenses incompressibles le tout tel qu'il appert aux périodes et selon les chèques suivants :

Période du 17 au 23 août 2013, chèques # 20 931 à # 20 944 totalisant :	22 912.44 \$ ;
Période du 24 au 30 août 2013, chèques # 20 945 à # 20 953 totalisant :	8 130.14 \$ ;
Période du 31 août au 6 septembre 2013, chèques # 20 954 à # 20 967 totalisant :	86 500.00 \$ ;
Période du 7 au 13 septembre 2013, Chèques # 20 968 à # 20 987 totalisant :	12 557.59 \$
(Le chèque # 20 969 est inexistant.)	

ATTENDU les comptes du mois de septembre 2013 totalisant 114 247.96 \$ ;

IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE les dépenses incompressibles, représentées par les chèques # 20 931 à # 20 987, et les comptes du mois de septembre 2013 au montant total de 244 348.13 \$, soient approuvés et payés.

Je certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses.

---

Sébastien Racette  
Trésorier

c) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 04-2006-A03 (COLLECTE D'ENCOMBRANTS).

Le conseiller municipal, monsieur Stéphane Longtin, donne un avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente, le règlement # 04-2006-A03 sera présenté, pour étude et adoption, afin de modifier le règlement # 04-2006 décrétant les dispositions en matière de gestion des matières résiduelles et des obligations des propriétaires, locataires ou occupants sur le territoire de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson afin d'y modifier le nouveau service de collectes des encombrants notamment en portant le nombre à 3 collectes annuellement.

Les membres présents déclarent avoir obtenu dans les délais prescrits une copie du projet de règlement.

4665-09-2013

d) ENTENTE SUR LA GESTION DES CONSTATS D'INFRACTION ET DES PLAINTES CRIMINELLES ÉMIS PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT.

ATTENDU que la Cour municipale de Sainte-Adèle effectuera sous peu le traitement des infractions sommaires criminelles pour les municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU que dans ces circonstances, l'Entente sur la gestion des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut intervenue et en vigueur depuis le 18 décembre 2008 doit être remplacée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les dispositions de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et les villes de Saint-Sauveur, de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de l'Estérel ainsi que les municipalités de Piedmont, Morin-Heights, Sainte-Anne-des-Lacs, Wentworth-Nord, Saint-Adolphe-d'Howard et Lac des Seize-Iles, concernant la gestion des constats d'infraction et des plaintes criminelles émis par la Sûreté du Québec sur le territoire de la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut.

QUE ce conseil autorise la mairesse, madame Linda Fortier, ou le maire suppléant en son absence et la directrice générale, madame Francine Labelle, ou la greffière adjointe ou le trésorier en son absence, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson l'entente à intervenir.

4666-09-2013

e) COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SANTÉ STE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON – VERSEMENT DE CONTRIBUTION 2013.

*Madame Sophie Lacasse, conseillère, déclare son conflit d'intérêt et se retire de la discussion pour ce point.*

ATTENDU les demandes d'aide financière présentées par les organismes et groupes sociaux lors de l'élaboration du budget 2013 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

ATTENDU que ce conseil désire encourager les organismes locaux à poursuivre leurs œuvres et les soutenir en tenant compte de la capacité de payer des contribuables ;

ATTENDU que la Ville peut, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder une aide en telles matières prévues à l'article 90 ;

ATTENDU les priorités des membres du conseil telles qu'établies à la Politique familiale de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et les actions de certains groupes

qui complètent les services offerts par la Ville pour l'amélioration du bien-être de ses citoyens ;

ATTENDU les engagements pris par le conseil lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est à l'unanimité des personnes se prononçant résolu ce qui suit :

QUE ce conseil octroie une contribution d'un montant de 25 000 \$ à la Coopérative de solidarité de santé de Ste-Marguerite-du-Lac-Masson.

QUE cette contribution soit imputée au poste budgétaire # 02-11000-970.

**4667-09-2013**

f) CERTIFICAT DE LOCALISATION DU CENTRE CULTUREL AU 414, BARON-LOUIS-EMPAIN - BEAUDRY, JARRY ET GALARNEAU, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES.

ATTENDU l'appel d'offres professionnelles auprès de trois firmes d'arpenteurs pour la production d'un certificat de localisation à jour de la propriété municipale englobant le Centre culturel sis au 414, rue du Baron-Louis-Empain ;

ATTENDU la recommandation de M. Martin Léger, en faveur de l'offre reçue de M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre de Beaudry, Jarry et Garneau inc. au prix de 885.00 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil entérine le mandat confié à Beaudry, Jarry et Garneau inc., pour un montant de 885.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit payable à même le surplus accumulé affecté à cette dépense.

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE.**

a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS

Monsieur Pierre Tessier dépose le rapport mensuel des activités du mois d'août 2013 du Service de Sécurité Incendie.

La conseillère responsable, madame Lisiane Monette, informe les participants qu'au cours du mois d'août, le Service de Sécurité incendie a répondu à 9 appels dont aucun n'a été majeur, a effectué deux pratiques alors que les pompiers débutants poursuivent leur formation. Les visites de prévention se chiffrent maintenant à 110 résidences et madame Monette rappelle que majoritairement les citoyens apprécient grandement ces visites de prévention.

Le Service des Premiers répondants a répondu, quant à lui, à 15 appels au cours du mois d'août. Elle profite de l'occasion pour rappeler qu'en août, trois pompiers ont été accrédités et reçus Premiers répondants. Une formation supplémentaire qui s'ajoute aux compétences de ces derniers. Et c'est sur une note de fierté que madame Monette termine sa présentation en indiquant que lors de cette cérémonie de remise de certificats, la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson s'est particulièrement distinguée : son Service de premiers répondants est celui le mieux organisé de toute la MRC et celui qui reçoit également le plus d'appels.

**4668-09-2013**

b) CONTRAT DE SERVICES – CONTRÔLE ANIMALIER SUR LE TERRITOIRE – 1<sup>er</sup> JANVIER 2014 AU 31 DÉCEMBRE 2016.

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler le contrat actuel du contrôleur animalier

SPCA Lanaudière Basses-Laurentides sur le territoire de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson qui arrive à échéance le 31 décembre 2013 ;

ATTENDU que ce conseil est satisfait des services rendus par le contrôleur actuel ;

ATTENDU que les deux parties se sont entendues pour prolonger les termes et modifier les conditions actuelles du contrat pour l'ajuster aux pourparlers intervenus ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le renouvellement du contrat de gré à gré du contrôleur animalier SPCA Lanaudière Basses-Laurentides pour les trois prochaines années, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016, pour un montant forfaitaire de 6 600 \$ plus les taxes applicables pour 2014 et avec l'ajustement de l'indice des prix à la consommation (IPC) région de Montréal en fin d'année tel qu'il appert au projet de contrat de contrôleur animalier # SP-201308-21 pour les années 2015 et 2016.

QUE ce conseil autorise et mandate la directrice générale, madame Francine Labelle, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson le contrat à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-21000-451.

## **8. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

### **a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS**

Madame Linda Fortier, responsable du volet Travaux publics, commente brièvement les travaux réalisés au cours du mois d'août à commencer par les travaux les plus importants dont le nettoyage et le creusage de fossés sur le chemin de Chertsey et le chemin d'Entrelacs, la réparation des nids de poule à la grandeur du territoire, l'installation d'une borne sèche sur le chemin d'Estérel et le chemin d'Entrelacs, certains travaux de nettoyage, débroussaillage et balayage sur la rue du Collège avant la rentrée scolaire, la mesure des boues à l'usine d'épuration, le début de la réserve de pierre, une réorganisation de l'Écocentre et plusieurs travaux de pavage dans certains secteurs dont Joli-Bois, chemin Masson, chemin des Îles, etc.

**4669-09-2013**

### **b) CUEILLETTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – RIDR - COMPO-RECYCLE – DOSSIER # HYG-2009-12 – AVENANT # 1.**

ATTENDU que la Ville a accordé à l'entrepreneur un contrat en matière de collecte, de transport et de dispositions des ordures de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson pour une période de trois ans, soit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2012 et de deux années additionnelles, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2014, en matière de collecte et de transport des ordures de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

ATTENDU qu'il y a lieu de reconsidérer la disposition en matière de gros morceaux « encombrants » pour les années 2013 et 2014 du contrat ;

ATTENDU l'entente de principe intervenue entre les parties ;

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement # 04-2006-A02 le 17 juillet 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accorde à Compo-Recycle un contrat additionnel pour deux (2) collectes d'encombrants de porte à porte sans frais pour la ville pour l'année 2013 et trois (3) collectes au montant total de 14 400.00 \$ plus les taxes

applicables pour 2014.

QUE ce conseil autorise la directrice générale, madame Francine Labelle, ou la greffière adjointe ou le trésorier en son absence, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson l'avenant # 1 au contrat à intervenir et tout autre document inhérent à cet avenant.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-45110-446.

**4670-09-2013**

c) RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – CAMION GMC SIERRA HD 2500 SLE 4X4 2014 – DOSSIER # TP-201308-29.

ATTENDU le devis # TP-201308-29 pour la fourniture d'un camion GMC Sierra HD 2500 SLE 4x4 2014 daté du 8 août 2013 ;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation transmis à trois fournisseurs potentiels le 8 août 2013 ;

ATTENDU les résultats d'ouverture des soumissions reçues en date du 3 septembre 2013 à 15 h selon le tableau suivant :

Soumissionnaires	Prix soumis Toutes taxes incluses
Les Sommets Chevrolet Buick GMC	36 037.77 \$
St-Jérôme Chevrolet	39 043.21 \$

ATTENDU qu'après étude, la plus basse soumission conforme et la plus avantageuse est celle de Les Sommets Chevrolet Buick GMC ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée en faveur de Les Sommets Chevrolet Buick GMC au prix de 36 037.77 \$ toutes taxes incluses, le tout selon les dispositions tel qu'il appert au devis # TP-201308-29.

QUE monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tout document inhérent à l'achat de ce véhicule, de son immatriculation et de son identification et en soit le responsable en lieu et place du véhicule remplacé.

QUE cette dépense soit payable par le fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans.

**4671-09-2013**

d) RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – FOURNITURE DE SABLE ABRASIF POUR ENTRETIEN HIVERNAL DES CHEMINS – DOSSIER # TP-201308-24.

ATTENDU le devis # TP-201308-24 en date du 7 août 2013 pour la fourniture de sable abrasif pour l'entretien hivernal des chemins ;

ATTENDU l'appel d'offres paru sur le site de la SEAO en date du 8 août 2013 et dans l'édition du 9 août 2013 dans le Journal Constructo de même que l'addenda # 1 émis le 9 août 2013 et l'addenda # 2 émis le 28 août 2013 ;

ATTENDU les résultats d'ouverture des soumissions reçues le 3 septembre 2013 à 15 h selon le tableau suivant avant les taxes applicables :

Soumissionnaires	sable	Prix la tonne	Prix soumis pour 8000 tonnes avant taxes applicables
------------------	-------	------------------	---

Les Entreprises Forestières T & W Seale Inc.	livré	13.75 \$	110 000.00 \$
	non livré	6.50 \$	52 000.00 \$
Excavation R. B. Gauthier inc.	livré	13.94 \$	111 520.00 \$
	non livré	6.04 \$	48 320.00 \$
Lafarge Canada Inc.	livré	13.04 \$	104 320.00 \$
	non livré	6.04 \$	48 320.00 \$
Location Jean Miller inc.	livré	9.95 \$	79 600.00 \$
	non livré	7.00 \$	56 000.00 \$

ATTENDU qu'après étude des options, la plus basse soumission conforme et la plus avantageuse se révèle être celle de Location Jean Miller Inc pour l'option livrée ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée en faveur de Location Jean Miller inc. et lui attribue le contrat au prix de 91 520.10 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les dispositions tel qu'il appert au devis # TP-201308-24.

QUE monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, soit le représentant de la Ville au dossier.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-33000-622.

**4672-09-2013**

e) AUTORISATION DE PAIEMENT « FINAL » – TRAVAUX DE CONFECTION D'UN TROTTOIR TRONÇON DU CHEMIN DE SAINTE-MARGUERITE – RÉCEPTION DÉFINITIVE – DOSSIER # TP-201207-07 – CIMENTS LAVALLÉE LTÉE.

ATTENDU la résolution # 4244-08-2012 datée du 20 août 2012 par laquelle ce conseil attribuait un contrat au montant de 187 874.00 \$ plus les taxes applicables à Ciments Lavallée Ltée pour des travaux de réfection des trottoirs sur le chemin de Sainte-Marguerite selon le devis # TP-201207-07 ;

ATTENDU le certificat de paiement # 3 (décompte définitif) tel que préparé par monsieur Jesse Tremblay, ing. M. B. A. de Les Consultants S. M. inc., et le certificat de réception définitive des ouvrages datée du 13 septembre 2013 recommandant la libération de la retenue en garantie de 5 % au montant de 9 036.02 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à acquitter le paiement final au montant de 9 036.02 \$ plus les taxes applicables à Ciments Lavallée Ltée.

**4673-09-2013**

f) AUTORISATION DE PAIEMENT « FINAL » – TRAVAUX DE RÉFECTION D'UN TRONÇON DU CHEMIN GUÉNETTE ENTRE LA ROUTE 370 ET LA RUE DU GUÉPARD – RÉCEPTION DÉFINITIVE – DOSSIER # TP-201109-14 – LES ENTREPRISES GUY DESJARDINS INC.

ATTENDU la résolution # 3930-10-2011 datée du 11 octobre 2011 par laquelle ce conseil attribuait un contrat à Les Entreprises Guy Desjardins inc. pour les travaux de réfection d'un tronçon du chemin Guénette entre la Route 370 et la rue du Guépard pour un montant soumis de 168 320.00 \$ plus les taxes applicables selon les dispositions au devis # TP-201109-14 ;

ATTENDU le certificat de paiement # 3 (décompte définitif) tel que préparé par madame Émilie Fournier, ing. Roche Ltée, Groupe-conseil, datée du 5 septembre 2013 recommandant la libération de la retenue en garantie de 5 %



au montant de 8 476.39 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à acquitter le paiement final au montant de 8 476.39 \$ plus les taxes applicables à Les Entreprises Guy Desjardins inc.

4674-09-2013

g) DÉMOLITION – D'UN BÂTIMENT DÉTÉRIORÉ ET INHABITABLE – 149, CHEMIN GUÉNETTE - MATRICULE 5800-98-9288 – MANDAT À M. BERNARD MALO.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson est devenue propriétaire en titre d'un immeuble portant le numéro civique 149, chemin Guénette sur une partie du lot original 22 dans le 8<sup>e</sup> Rang du Canton Wexford de la Paroisse de Sainte-Marguerite de la circonscription foncière de Terrebonne en vertu du certificat de vente # 18 787 280 en date du 23 janvier 2012 ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'agir pour préserver le site de tout vandal, « squatters » et prévenir tout recours possibles en cas d'incident ou d'incendie ;

ATTENDU qu'après étude des options qui s'offrent à la Ville dans ce dossier compte tenu de la localisation de l'immeuble, de sa superficie, de sa valeur marchande vu son état avancé de détérioration, de l'arrivée prochaine de l'hiver, de la proximité des arbres, des risques d'incendie et de la responsabilité civile ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Sophie Lacasse et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise et mandate le directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, monsieur Bernard Malo, à recevoir des offres pour procéder à la démolition complète du bâtiment principal ainsi que du bâtiment accessoire sis au 149, chemin Guénette dans les meilleurs délais possibles de même que du nettoyage du site des débris et de procéder dans ce dossier conformément aux règles applicables en telle matière.

QUE tous les frais attribuables à cette démolition soient imputés au poste # 03-31010-000.

## **9. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS.**

Le directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement dépose le rapport mensuel d'activités, le rapport mensuel et le rapport comparatif du mois d'août 2013.

Le conseiller responsable de l'Urbanisme et de la Mise en valeur du territoire, monsieur Pascal Denis, indique qu'avec le mois d'août, la Ville marque un très léger recul au niveau du nombre de permis émis, de la valeur des travaux et du nombre d'unités de logement.

Il informe également que le Comité de suivi de Vision stratégique est enfin complété et que les rencontres débiteront le 26 septembre prochain.

Le conseiller responsable de l'Environnement, monsieur Stéphane Longtin, rappelle que, tout comme l'an dernier, la Ville mettra de l'avant deux collectes de feuilles mortes au cours des semaines du 13 octobre et du 3 novembre. Les dates restent à être déterminées. Les citoyens seront informés via notre site Internet et un publipostage.

Il poursuit dans la même veine en rappelant les heures de l'Écocentre, soit du

lundi au vendredi, selon l'horaire du personnel du garage municipal. Par ailleurs, un préposé à l'Écocentre, est présent les lundis et vendredis de 7 à 15 heures et le samedi de 9 à 13 heures. Un service apprécié des citoyens qui profitent du samedi pour se défaire de ce qui n'est pas accepté dans les bacs de recyclage tels que les appareils électriques, électroniques, les résidus domestiques dangereux, les encombrants, les matériaux de construction et autres.

Il termine en rappelant que la MRC des Pays d'en-Haut s'affaire toujours au démantèlement du barrage de castors dans le secteur sud-est du Chemin de Chertsey

**4675-09-2013**

b) NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT (C.C.E.).

ATTENDU les dispositions du règlement constituant le Comité consultatif sur l'Environnement de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et établissant les dispositions de régie interne # 21-2007 mis à jour en date du 18 mars 2010 ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement, à l'effet que deux sièges peuvent être comblés ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil procède à la nomination de monsieur Jacques Landry, au siège # 1 (impair) pour une durée de deux ans et madame Nicole Gignac au siège # 6 (pair) pour un mandat de un an du Comité consultatif sur l'Environnement.

**4676-09-2013**

c) NOMINATION AU COMITÉ VISION STRATÉGIQUE (C.V.S.).

ATTENDU la résolution # 3344-02-2010 pour la création du Comité de vision stratégique ;

ATTENDU la résolution # 4647-08-2013 prise le 19 août dernier pour la formation du Comité Vision stratégique pour procéder au suivi du Plan stratégique de développement ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement, monsieur Martin Léger ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par madame Sophie Lacasse et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil procède à la nomination de madame Diane Desautels au siège # 6 au Comité Vision stratégique dont le terme est de deux ans.

**4677-09-2013**

d) DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL # 2013-US-0001 – 9, RUE DU CONDOR – RÉSIDENCE DE TOURISME.

Étude de la demande de d'usage conditionnel # 2013-us-0001 telle que soumise pour la propriété sise au 9, rue du Condor visant à autoriser l'usage « Résidence de tourisme » dans la zone Va-13 ;

ATTENDU l'avis tel que publié le mercredi 28 août 2013 dans l'édition du Journal des Pays-d'en-Haut/La Vallée à l'effet qu'une demande d'usage conditionnel # 2013-us-0001 serait entendue ce 16 septembre 2013 ;

Madame la mairesse invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires au regard de la présente demande de dérogation mineure.

Audition des personnes intéressées.

ATTENDU qu'aucun jugement reconnaissant des droits acquis ne vient appuyer

les prétentions des requérants ;

ATTENDU les clauses, charges et conditions particulières affectant les propriétés dans ce secteur ;

ATTENDU que l'Association des propriétaires de même que des résidents du lac Croche ont signifié leur opposition avec toute démarche visant à autoriser l'usage « Résidence de tourisme » et que la demande visée aux présentes n'est donc pas socialement acceptée ;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme # C.C.U. 2013-010 à l'effet que la demande soit refusée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il abonde dans le sens de la recommandation de son C.C.U. et de l'Association des propriétaires du secteur et que cette demande est refusée.

QUE le directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement soit requis de donner suite à la présente.

## **10. LOISIRS, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE**

### **a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS.**

Monsieur Benoît Beauchamp dépose le rapport des activités de la bibliothèque municipale de Sainte-Marguerite-Estérel pour le mois d'août 2013.

La conseillère responsable, madame Lisiane Monette, rappelle la fin de la saison de la balle molle et la mise en place des tournois hommes et femmes qui se veulent toujours des activités fort populaires.

Le Service des Loisirs est à mettre les dernières touches à la Programmation des activités de l'automne qui se dérouleront à la fois au Centre culturel et à l'École Mgr-Lionel-Scheffer. Des projets de Clubs de marche et de vélo sont présentement à l'étude.

Enfin, à la bibliothèque, aucune activité particulière n'a marqué le calendrier en raison de la période des vacances. Le nombre de membres se chiffrent à 592.

**4678-09-2013**

### **b) PROGRAMMATION DES LOISIRS, AUTOMNE 2013 – TARIFS.**

ATTENDU la préparation par le Service des Loisirs et de la Culture de la programmation des activités de loisirs pour la saison d'automne 2013 et les tarifs associés à chacune de ces activités ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les activités proposées de même que les tarifs exigés à la programmation des activités Automne 2013.

## **11. CORRESPONDANCE**

## **12. AFFAIRES NOUVELLES.**

## **13. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

4679-09-2013

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Étant 20 h 40, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Linda Fortier  
Mairesse

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Francine Labelle,  
Directrice générale et greffière